

21122023_04

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NOAILHAC**

Séance du 21 décembre 2023

Nombre de Conseillers

• en exercice 14

• présents 10

• votants 12

(dont 3 procurations)

• Excusés 4

• Absent

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Francis MATHIEU, Maire

Date de la convocation : 14 décembre 2023

Date d'affichage : 14 décembre 2023

Étaient présents : Mrs Francis MATHIEU ; Christian BONNET ; Serge BARBASTE ; Christophe BRENAC ; Jean-Claude BARRAILLE ; Thierry CALS ;
Mmes : Christiane MADAULE ; Martine CROS ; Sandrine EPIPHANE ; Marie-Christine LAURES

Excusés : Mmes Nathalie FAUGERAS (procuration à Mme Jocelyne GALINIER) ; Jocelyne GALINIER ; Mrs René ALIÈS (procuration à M Thierry CALS) ; Vincent COUSINIÉ (procuration à M Francis MATHIEU)

Mme Martine CROS été élue secrétaire de séance

Modification « Régie – Location des salles communales »

Par délibération en date du 27/09/2022, une 1^{ère} modification de la régie « location des salles communales » a été réalisée.

Il convient d'actualiser l'article 4 pour mentionner la location de la salle MJC comme suivant :

- Article 4 : La régie encaisse les produits suivants :
 - Locations de la salle Roger Gau
 - Locations de la salle des Associations
 - Locations de la salle Omnisports
 - Locations de la salle MJC

- Il est proposé de mettre en application à partir du 1^{er} janvier 2024 les tarifs suivants :

	TARIF	Habitants de la commune	caution
Salle MJC	Week-end	100.00	450.00

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité (dont 2 voix par procuration)

- Décide de modifier la délibération du 27 septembre 2022 sur l'article 4 :
 - Article 4 : La régie encaisse les produits suivants :
 - Locations de la salle Roger Gau
 - Locations de la salle des Associations
 - Locations de la salle Omnisports
 - Locations de la salle MJC
- Accepte la proposition des tarifs de location des salles, mentionnés ci-dessus, et de les mettre en application à compter du 1^{er} janvier 2024.
- Autorise M le Maire à modifier l'arrêté de nomination du régisseur.

Martine CROS
Secrétaire de Séance

Francis MATHIEU
Maire



Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures